

SOINS DE SUPPORT

Pr Alexandre EUSEBIO
Neurologue
CHU Timone

SOINS DE SUPPORT

- Introduction, limitation et arrêt des techniques de suppléance nutritionnelle.
- Lutte contre la douleur.
- Accompagnement médico-social et psychologique.

ALIMENTATION ENTERALE

- Si les apports énergétiques quotidiens sont insuffisants et que la déglutition expose à un risque de fausse route important.
- Discussion pluri-disciplinaire.
- Etude rétrospective sur un petit nombre de patients
→ pas de bénéfice en terme de survie de la pose d'une gastrotomie.
- Décision au cas par cas, et avec l'objectif d'une amélioration du confort de vie du patient.

DIRECTIVES ANTICIPEES

Eve BENCHETRIT
Neuropsychologue
CHU Timone

Pr Alexandre EUSEBIO
Neurologue
CHU Timone

DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Les directives anticipées sont l'**expression écrite, par avance, de vos souhaits** sur le type de soins que vous voudriez recevoir, ou non, au cas où vous ne seriez plus en mesure de vous exprimer par vous-même.
- Démarche **VOLONTAIRE** et **NON OBLIGATOIRE**.
- Elles ne sont pas opposables.
- Durée de validité : **3 ans**

DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Les directives anticipées sont l'expression écrite, par avance, de vos souhaits sur le type de soins que vous voudriez recevoir, ou non, au cas où vous ne seriez plus en mesure de vous exprimer par vous-même.
- Démarche **VOLONTAIRE** et **NON OBLIGATOIRE**.
- Elles ne sont pas opposables.
- Durée de validité : **3 ans**

Je peux les faire
compléter, les réviser, à
tout moment.
Je date et je (re)SIGNE

CONTENU

- Les plus personnalisées possible.
- Adaptées au projet thérapeutique.
- Consigner ce que vous priorisez.

-
- Document écrit, daté et signé.
 - Auteur authentifié (nom, prénom, date et lieu de naissance).

- Désignation personne(s) de confiance.
- Votre attente face à la douleur et à ses traitements.
- Ce que vous voulez ou ne voulez pas en matière de traitements médicaux et/ou interventions chirurgicales.
- Les mesures de réanimation souhaitées ou non.
- Les personnes auxquelles communiquer des informations médicales.
- L'accompagnement spirituel, religieux, social auquel vous aimeriez avoir accès.

COMMENT LES REDIGER ?

- J'en discute avec mon médecin traitant/spécialiste, j'en parle à mes proches et je fais certifier mon état (discernement).
- Sur une feuille de papier libre (ou modèle téléchargeable).
- Mentionnez où est déposé l'original, et éventuellement le nombre de copies et à qui elles ont été distribuées (généraliste, spécialiste, personne de confiance, équipe soin palliatif...)
- Si impossibilité d'écrire et de signer : 2 témoins, dont la personne de confiance, attestent que le document est bien l'expression de votre volonté libre et éclairée. Ces témoins indiquent leur nom et qualité et leur attestation est jointe aux directives anticipées.

Liens utiles

- Site du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie :
www.parlons-fin-de-vie.fr
- De nouveaux droits en faveur des personnes malades et des personnes en fin de vie :
www.solidarites-sante.gouv.fr
www.legifrance.gouv.fr
- Pour aider dans la rédaction des directives anticipées :
(Joindre un modèle ?)
- Site de la Haute autorité de santé (HAS) :
www.has-sante.fr